

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. APPLICABILITE

Les présentes conditions générales de vente régiront seules tous les contrats de vente conclus entre notre Société et ses clients, sauf stipulations contraires initialement prévues au contrat.

L'acceptation de toute offre émanant de notre Société emporte adhésion aux présentes conditions générales de vente.

Les présentes conditions sont toutes de rigueur, et sans leur acceptation expresse ou tacite, notre Société n'aurait pas contracté. Elles annulent les conditions générales d'achat de nos clients et ne sauraient, en aucun cas, être écartées par celles-ci.

2. PRIX

Les prix sont établis sur des conditions économiques précisées dans les offres ; ils sont révisables en fonction de la variation des coûts de leurs éléments constitutifs dans le cadre de la législation en vigueur (notamment : modification des droits de douane, fluctuation des cours de change, création ou modification de taxes, etc...).

Sauf convention particulière écrite, nos prix s'entendent toujours hors taxes, départ de nos locaux, et port à la charge de l'acheteur. Toute commande inférieure à 100 € H.T. entraînera la facturation, en supplément, d'une participation aux frais de gestion de 10 € H.T.

3. CONDITIONS DE PAIEMENT

Avant ouverture de compte dans les livres du vendeur par l'acquéreur, toutes les ventes se feront en contre remboursement ou paiement à la commande.

Le lieu de paiement est fixé au siège de notre Société, soit NANTES, quel que soit le mode de paiement. Les traites, effets de commerce, envoi franco, etc..., n'apportent aucune dérogation au lieu de paiement.

Le délai de paiement part de la date de la facture.

En cas de retard dans la livraison du fait du client, le paiement est exigible à compter de la date d'avis de mise en disposition des marchandises notifié au client par notre Société.

En cas de paiement anticipé par rapport à la date de règlement prévue à la commande, et confirmée sur la facture, un escompte pourra être déduit.

De convention expresse, tout retard dans le paiement ou le retour d'un effet ou d'un chèque impayé, entraîne :

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues, quel que soit le mode de règlement prévu
- l'application de plein droit, à la charge de l'acheteur, d'une indemnité fixée à titre de CLAUSE PENALE, d'un montant forfaitaire de 15 % des sommes dues, ainsi que des pénalités de retard, au taux de une fois et demie le taux d'intérêt légal (loi n°92-1442 du 31/12/1992).

La mise en œuvre des stipulations ci-dessus, ne vaut pas renonciation, de la part de notre Société, à une éventuelle action judiciaire qu'elle se réserve, le cas échéant, d'engager devant la juridiction compétente, pour obtenir réparation de son préjudice.

A défaut de paiement par l'acheteur d'une seule fraction de prix aux échéances convenues, et 9 jours après une mise en demande restée infructueuse, la présente vente sera résiliée de plein droit, à la seule option du vendeur. En ce cas, l'acheteur s'engage à restituer la marchandise impayée à la première demande du vendeur.

Si l'acheteur s'y refusait, le vendeur pourrait se faire autoriser à reprendre les marchandises impayées, par simple ordonnance de référé exécutoire sur minute rendu par le président des référés de la juridictions compétente (voir article : "contestation").

La résiliation de la vente entraînera d'autre part éventuellement la désignation d'un expert en vue de constater l'état des marchandises restituées et d'en fixer la valeur. Sur cette base, les comptes des parties seront liquidés, compte tenu des dommages et intérêts incombant à l'acheteur pour résolution de la vente, (au minimum 30 % du montant de celle-ci).

4. CONDITIONS DE LIVRAISON

Les délais de livraison indiqués sur nos offres et accusés de réception de commande sont purement indicatifs.

Les retards éventuels ne peuvent en aucun cas permettre la résiliation de la commande, ni donner lieu à des pénalités ou indemnités quelconques, sauf stipulation expresse.

Sauf indication contraire expresse, les livraisons sont toujours effectuées en nos entrepôts.

Sur demande, nous pouvons effectuer l'expédition au frais de l'acheteur, par le biais d'un transporteur ou d'un expéditeur désigné par le client ou, à défaut, par nous-mêmes.

Toutes nos marchandises, même vendues "franco", voyagent aux risques et périls du destinataire, qui doit exercer son recours contre le transporteur ou l'expéditeur en cas de perte, casse ou vol.

5. RECLAMATIONS ET GARANTIE

A défaut d'avoir notifié à notre Société, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les huit jours de la réception de la marchandise, toutes réserves relatives à ladite marchandise et autres que celles résultant du transport, le client sera présumé avoir renoncé à toutes réclamations et ne pourra se prévaloir des défauts et vices apparents de la marchandise.

Aucun retour ne sera accepté sans notre autorisation écrite préalable et sera suspendu au parfait état de la marchandise.

Le vendeur ne garantit les marchandises vendues par ses soins que dans la mesure où elles sont assorties d'une garantie délivrée par le constructeur.

La durée de la garantie sera celle définie par le fabricant des marchandises, sauf stipulation expresse contraire (notamment pour les matériels d'occasion pour lesquels la garantie sera définie cas par cas).

La garantie est strictement limitée au remplacement ou à la réparation, en nos ateliers, des pièces reconnues défectueuses.

La garantie ne s'applique pas aux remplacements ou réparations qui résultent de l'usure normale du matériel, de détérioration ou d'accidents provenant de négligence, de défaut d'entretien et de surveillance, d'installation non conforme ou d'observation de nos consignes d'entretien et de mise en service.

Notre garantie disparaît si le matériel est modifié ou réparé en dehors de nos ateliers, sans notre accord.

Le remplacement, la modification ou la réparation de pièces pendant la période de garantie ne peuvent avoir pour effet de prolonger le délai de garantie du matériel, sauf mention expresse contraire.

Le matériel à réparer doit nous être envoyé en port payé. Après réparation, le matériel est réexpédié en port dû. Il voyage aux risques et périls de l'acheteur.

Le vendeur ne sera en aucun cas responsable à l'égard de l'acheteur ou de toute autre personne, ni de la perte, ni des dégâts résultant directement ou indirectement de l'utilisation ou de la défaillance des marchandises, ni du préjudice commercial qui pourrait en résulter. De ce fait, la possibilité de demandes d'indemnité, ou de dommages et intérêts, est formellement exclue.

6. RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi n° 80-335 du 12/05/1980, les marchandises vendues restent la propriété de notre Société, jusqu'à l'accomplissement de toutes les obligations de l'acheteur, et spécialement jusqu'à complet paiement du prix, en principal et accessoires.

Cependant, la charge des risques de détérioration, de perte ou de vol des marchandises sera transféré à l'acheteur dès la livraison. L'acquéreur devra donc prendre toutes les assurances nécessaires pour la couverture de ces risques.

L'acquéreur s'interdit de revendre ou de transformer les marchandises vendues tant qu'il n'en aura pas intégralement réglé le prix.

7. CONTESTATIONS

En cas de contestation, le Tribunal de Commerce de Nantes sera seul compétent quels que soient les conditions de vente et le mode de règlement accepté, même en cas d'appels en garantie ou de pluralité des défenseurs, le tout sauf clause compromissoire figurant dans les conditions particulières.